



Préfecture de la Somme  
51 rue de la République  
80020 Amiens Cedex 9

Objet :

**Demande d'approbation prévue par l'Article L.323-11 du code de l'énergie**

Monsieur Le Préfet,

**Dans le cadre de l'Art. 323-II du code de l'énergie, du décret du 01/12/2011, modifié par le décret du 06/05/2014, de l'arrêté ministériel du 17/05/2011 et de la circulaire du 17/01/2012, la société La Brise Picarde, représentée par Monsieur Jean-Claude Bourrelier, vous sollicite pour une demande d'approbation dans le cadre de sa demande d'autorisation unique.**

**La société La Brise Picarde s'engage à respecter les dispositions de l'arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les ouvrages électriques.**

**Selon l'article 6-II du décret n°2014-450 du 2 mai 2014, les éléments nécessaires à cette demande ont été intégrés au dossier PC et ICPE du projet :**

- Le réseau électrique inter-éoliennes est décrit dans l'étude de danger - page 71 et dans le dossier de permis de construire – page 50,
- Le linéaire de réseau à construire est d'environ 2855 mètres,
- La liaison poste de livraison/poste source est décrite dans l'étude de danger - page 74,
- La description du poste de livraison se situe dans le dossier de Permis de Construire -page 63.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr Jean-Claude Bourrelier,  
Président de la société La brise Picarde